

SYNERGIES ET CONTRADICTIONS ENTRE PRODUCTION DE BOIS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS À LA SOCIÉTÉ : LE CAS DE LA FORÊT PRIVÉE

OLIVIER PICARD

Dans la grande majorité des cas, les forestiers privés retirent un revenu qui provient quasi exclusivement de la vente du bois. La production forestière génère un chiffre d'affaires annuel de 1,68 milliard d'euros, soit 105 euros/ha.

Selon le rapport coordonné par Chevassus-au-Louis (2009), les services écosystémiques de la forêt française génèreraient une valorisation de 970 euros/ha/an soit 8 fois le revenu « bois ».

La question qui se pose alors est : comment se concrétise cette valorisation ? Comment ces services s'organisent-ils entre eux ? Ces services viennent-ils compléter le revenu forestier ? Ou bien, au contraire, est-on devant des conflits d'usages, avec des arbitrages qui peuvent venir perturber ou contrarier la production de bois ?

Aujourd'hui, les demandes vis-à-vis de la forêt en France sont diverses. La société de plus en plus urbaine est encline à demander des espaces de nature, tandis que la filière bois sonne un signal d'alarme sur l'avenir de la ressource en bois en demandant un regain d'investissement dans le renouvellement des peuplements et notamment des résineux. Ces deux approches n'aboutissent pas au même profil d'espace forestier. Quel est l'arbitrage des forestiers privés ? Une des clés primordiales est la garantie d'un revenu qui leur assure la pérennité de leur patrimoine forestier.

DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ VERS LA SOCIÉTÉ DE SERVICES

Sous l'Ancien Régime, les forêts faisaient l'objet d'usages multiples entre la fourniture de matériaux, de nourriture, de lieux de pacage des animaux d'élevage, d'espace de chasse, etc. Puis la production de bois a pris le dessus, avec la notion de multifonctionnalité qui consistait à définir des fonctions accessoires à la production de bois.

Depuis une dizaine d'années, c'est le concept de gestion durable qui s'applique, en vue d'assurer une gestion forestière équilibrée entre des objectifs économiques, écologiques et sociaux.

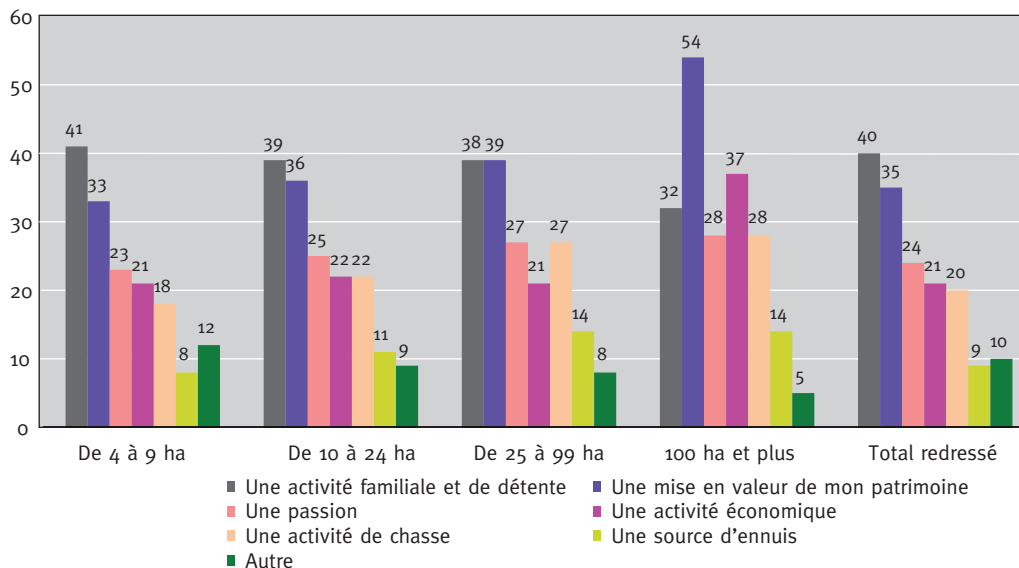
Aujourd'hui, les acteurs économiques forestiers se rendent compte que la production de bois ne peut plus à elle seule fournir les revenus financiers nécessaires au renouvellement des forêts de production tout en permettant des investissements pour le développement d'autres activités non facturées aux usagers.

En effet, la fixation de carbone, la production d'eau potable, l'accueil du public, la biodiversité, ne génèrent guère de revenus significatifs au regard de ceux du bois. Certes, quelques contrats

issus des fonds “carbone” procurent déjà quelques revenus mais ceux-ci restent très modestes. La plupart des forestiers privés cherchent à valoriser leur patrimoine (figure 1, ci-dessous). Cette valorisation provient essentiellement du bois.

FIGURE 1 INTÉRÊT EXPRIMÉ PAR LES FORESTIERS PRIVÉS POUR LEUR FORÊT

(Source RÉSOFOF, 2011)



Le service écosystémique, c'est quoi ? Une forêt séquestre le CO₂ grâce à la photosynthèse, elle épure l'eau grâce à la pompe racinaire et à la microfaune du sol, elle abrite un cortège d'espèces qui contribue à la biodiversité. La présence de l'homme n'est pas nécessaire pour assurer ces fonctions. Comment passe-t-on d'une fonction à un service ?

Derrière la notion de service apparaît la valorisation économique, la rémunération du service.

Synergie et contradiction se posent bien à la fois sur les plans technique et économique.

C'est pourquoi la valorisation des services écosystémiques intéresse fortement les forestiers privés. Ils souhaitent disposer d'outils pour mettre en place des dispositifs d'indemnisation, de compensation, de rémunération, de contractualisation suivant les cas, leur assurant un retour financier pour ces services aujourd'hui offerts gratuitement par la gestion forestière.

Au-delà de l'impact financier, les différents services de support, d'approvisionnement, de régulation ou culturels ont leur propre exigence pour s'exercer correctement. Comment assurer cette cohabitation harmonieuse ?

QU'EN PENSENT LES FORESTIERS PRIVÉS ?

Le Grenelle de l'environnement incitait à mobiliser plus de bois tout en préservant mieux. Alors, il y a ceux qui entendent mobiliser, les autres préserver... Mobiliser, certes, mais à quel prix ? Pour quels débouchés ? Les feuillus se vendent mal, le Hêtre n'a plus de valeur, les industriels n'en veulent plus au prix que les forestiers jugent en adéquation avec leurs investissements.

Alors, l'alternative, à écouter certains, est de planter des résineux, certes ! Mais que dirait la société d'un enrésinement massif ? Sur le changement de paysage ? Sur la vision d'une forêt industrielle ?

Les services rendus par la forêt doivent se valoriser, dit-on. La biodiversité, l'eau potable, le carbone, l'accueil du public... des études, des rapports, permettent de quantifier ces services mais, concrètement, qui consentira à les payer ? Quel est leur juste prix ?

En face de ces demandes, le forestier voit les risques qui pèsent sur sa forêt : les tempêtes, les sécheresses, les coûts d'investissement, les prix des bois, les attaques d'insectes, la diminution des financements et des contraintes nouvelles. Devant cet avenir incertain, que peut-il faire ?

Face à ces nouveaux défis, comment le forestier peut-il s'orienter ? Il produit le bois, un matériau écologique de premier ordre dont a besoin la société, laquelle accepte cependant mal que les arbres soient coupés parce que la forêt évoque la nature, une source de vie et de biodiversité.

Pour élaborer des messages qui soient audibles par les forestiers, il est nécessaire de connaître leur sensibilité, leurs préoccupations, les liens qu'ils tissent avec leur forêt. À cet effet, la fédération « Forestiers privés de France » et le Centre national de la propriété forestière ont demandé au Centre de recherche et d'observation de la consommation (Crédoc) de réaliser une enquête auprès d'un panel de propriétaires forestiers possédant plus d'un hectare de bois. Cette enquête alimente le Réseau d'observation économique de la forêt privée (RÉSOFOP) créé récemment afin de mieux cerner les motivations des propriétaires privés.

La forêt et son propriétaire sont placés aujourd'hui devant des choix qui deviennent de plus en plus complexes, incertains, risqués, voire contradictoires, et qui sont de plusieurs ordres : réglementaire et juridique, économique, environnemental, social, technique, climatique...

Les organismes de développement forestier et les organisations professionnelles se posent régulièrement la question de savoir à qui ils s'adressent. Aujourd'hui, dans un contexte de changement où le futur est source d'une grande incertitude, où les risques se sont amplifiés au cours des dernières décennies et où la complexité des situations économiques, réglementaires, climatiques rend la prise de décision délicate, cette question est particulièrement difficile. Comment les forestiers privés naviguent-ils dans ce monde complexe ? Quels sont les liens avec leurs forêts ? Qu'y font-ils ? Qu'en espèrent-ils ?

La dernière enquête RÉSOFOP en 2011 montre que 81 % des forestiers privés sont convaincus de la nécessité de renouveler la forêt. Malgré tout, 26 % estiment que les travaux sont trop coûteux, et 14 % que les opérations sont trop compliquées. Le renouvellement de la forêt est nécessaire pour maintenir la forêt dans son état actuel, mais aussi pour développer la valeur du patrimoine.

De plus, 62 % d'entre eux ont coupé du bois ces 5 dernières années et 47 % déclarent avoir récolté du bois d'œuvre (figure 2, p. 366)

Au total, 77 % se déclarent concernés par la gestion durable de leurs forêts.

Mais la forêt privée n'est pas la forêt publique. Peut-on lui demander les mêmes services ? Le forestier privé investit dans un patrimoine et prend des risques sur le long terme. Il a donc besoin d'être en confiance. La régénération d'un peuplement forestier constitue une opération coûteuse, à risque, à très long terme et qui exige donc une confiance suffisante dans l'avenir !

Elle passe par une stabilité des lois et règlements (ce n'est pas vraiment le cas !), des recommandations précises face aux perspectives de changement climatique (élément lourd d'incertitude), un moratoire sur les contraintes environnementales, une vision claire des menaces parasitaires, un dispositif d'assurance attractif, etc. (figure 3, p. 366).

FIGURE 2 PART DES FORESTIERS PRIVÉS QUI ONT COUPÉ DU BOIS
AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES PAR TYPE DE BOIS ET PAR INTERRÉGION

(Source : RÉSOFOF, 2011)

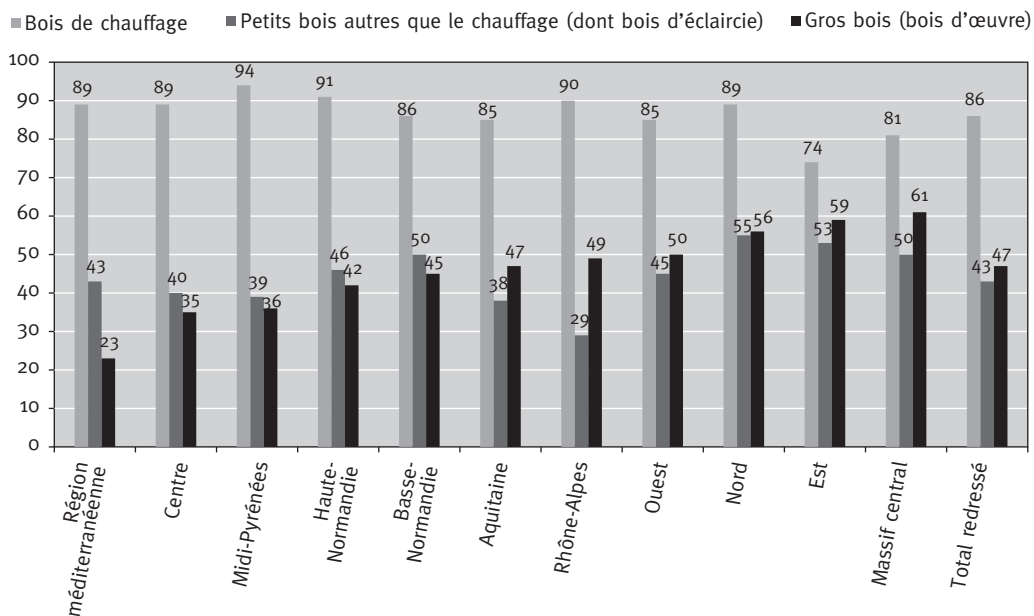
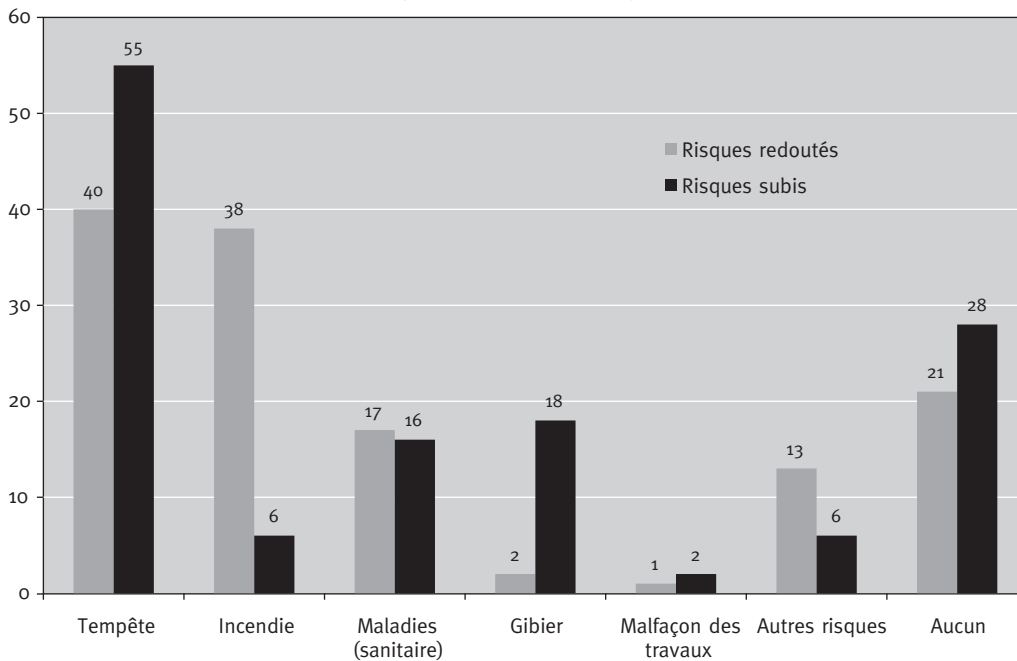


FIGURE 3 PART DES FORESTIERS PRIVÉS AYANT DÉJÀ SUBI DES RISQUES OU REDOUTANT DES RISQUES

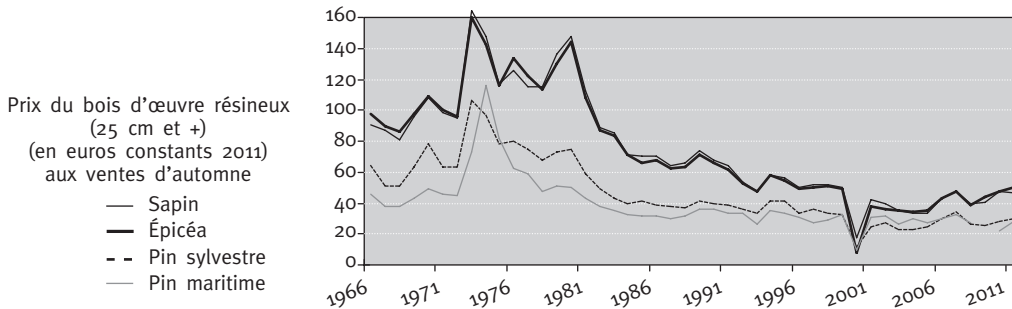
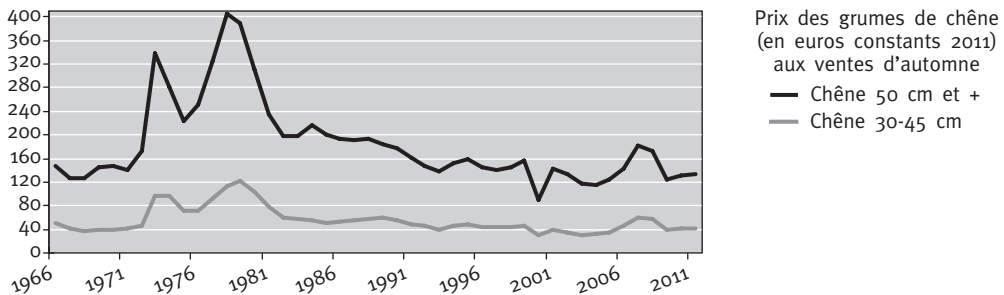
(Source : RÉSOFOF, 2011)



Le contexte actuel génère des contradictions ressenties entre la production de bois, dont les ventes n'assurent plus un revenu forestier suffisant pour renouveler les peuplements (figure 4, ci-dessous), et les demandes de la société concernant la biodiversité, l'eau potable, l'accueil, le carbone, qui s'expriment souvent sous forme d'exigences, de contraintes réglementaires sans réelles contreparties financières et font peser des risques et beaucoup d'incertitudes.

FIGURE 4 **ÉVOLUTION DES PRIX DES BOIS SUR PIED DE 1966 À 2011**
POUR LES RÉSINEUX ET LES CHÊNES

(Source : ONF, 2011 : graphiques reproduits avec l'aimable autorisation de l'ONF)



À cela s'ajoute la disparition des aides publiques à l'investissement forestier, associée à un sentiment fort de contradictions.

Les services rendus à la société ne sont pas tous compatibles avec l'optimisation, encore moins avec la maximisation du revenu "bois", dans un même espace et un même laps de temps.

Pour trouver des synergies entre les services, il faut des règles du jeu installant la confiance dans le long terme.

Produire du bois constitue-t-il un service écosystémique ? Oui, mais il est spécifique par rapport aux autres : il représente le revenu principal du forestier avec une filière industrielle qui emploie 450 000 personnes et génère un chiffre d'affaires annuel de 105 euros/ha.

Le changement climatique, les risques naturels s'aggravent, les peuplements forestiers deviennent plus vulnérables. Ces nouvelles données imposent aux forestiers de trouver de nouveaux équilibres pour limiter les effets de ces risques. Associées aux demandes grandissantes de

services, elles interpellent les forestiers qui cherchent à comprendre comment les intégrer dans leur raisonnement basé essentiellement sur la production de bois.

C'est donc là que se posent les questions d'arbitrage dans les choix de gestion du forestier.

Le forestier privé a comme objectif de rentabiliser son patrimoine et ses investissements : il dépend donc aujourd'hui quasi exclusivement du marché du bois.

L'opportunité des demandes des territoires est de faire de la forêt un nouveau centre d'intérêts (loisirs, bois énergie...) et de sortir les forestiers de leur solitude face à un marché du bois de moins en moins rémunérateur.

À cela s'ajoute le long terme de sa production qui engendre une rémanence forte des décisions de gestion.

Le défi de faire passer la part de la consommation issue d'énergies renouvelables de 9 % à 23 %, soit l'équivalent de six centrales nucléaires, place le bois en bonne place. Mais, dès aujourd'hui, des voix s'élèvent pour signaler des abus dans la taille excessive des coupes de bois énergie.

L'utilisation du bois pour stocker du carbone afin de réduire le prélèvement dans les réserves pétrolières est un levier considérable. Mais cela veut dire couper plus de bois.

On entre ici dans les contradictions sous-jacentes entre mobiliser plus de bois et préserver mieux les écosystèmes.

VERS UNE SYNERGIE : QUELLE SYNERGIE ? QUELLES SONT LES CONDITIONS D'UN NOUVEAU DÉPART ?

L'enjeu est de donner confiance dans l'avenir, en dessinant un horizon stable avec les conditions de l'arbitrage, la reconnaissance du rôle du forestier car c'est bien l'existence d'une forêt gérée qui permet d'accueillir plusieurs services, en reconnaissant le « plus » qu'il apporte et, finalement, en lui proposant le contrat comme engagement réciproque des parties, dans un esprit positif et mobilisateur.

Le service subi peut être caractérisé par l'application de contraintes sans contreparties claires comme dans le cas de la biodiversité ou dans celui des grands animaux qui font peser un risque considérable sur la réussite des investissements forestiers dans certaines régions.

Le service choisi est celui qui fait appel au contrat, à l'engagement des parties autour d'un partenariat et d'un marché. Des exemples existent sur la fourniture d'eau potable (Fiquepron, 2012), sur le carbone avec la valorisation des 3S (séquestration, stockage, substitution), ou bien sur l'accueil en forêt qui commence à faire l'objet de conventions avec certaines collectivités. Le choix de devenir partenaire responsabilise les forestiers sur les impacts de leur gestion.

Les exemples développés lors de ces ateliers REGEFOR 2011 montrent qu'il faudrait passer du service subi au service choisi.

Olivier PICARD
Chef de service Recherche et Développement
INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER / CNPF
47 rue de Chaillot
F-75116 PARIS
(olivier.picard@cnpf.fr)

BIBLIOGRAPHIE

- CHEVASSUS-AU-LOUIS (B.), SALLES (J.-M.), PUJOL (J.-L.). — Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique. Rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis. — Paris : Centre d'analyse stratégique ; Ed. La Documentation française, 2009. — 399 p. (Études et Documents, n° 18).
- FIQUEPRON (J.). — Des forêts pour l'eau potable : l'eau paiera ? — *Revue forestière française*, vol. LXIV, n° 3 spécial "Ateliers REGEFOR 2011. Les services écosystémiques rendus par la forêt", pp. 293-304.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. — [En ligne] URL : http://www.onf.fr/filière_bois/sommaire/informations/chiffres-clés
- RÉSEAU D'OBSERVATION ÉCONOMIQUE DE LA FORÊT PRIVÉE (RÉSOFOF). — Synthèse de l'enquête 2011. — [En ligne] URL : <http://www.foretriveefrancaise.com/resofop-279883.html>

SYNERGIES ET CONTRADICTIONS ENTRE PRODUCTION DE BOIS ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS À LA SOCIÉTÉ : LE CAS DE LA FORÊT PRIVÉE (Résumé)

Aujourd'hui, le forestier privé retire son revenu quasiment exclusivement de la vente du bois, équivalent à un chiffre d'affaires de 105 euros/ha. Les services écosystémiques génèreraient une valorisation de 970 euros/ha/an, soit 8 fois le revenu bois de la forêt. La question qui se pose alors : Ces services viennent-ils compléter le revenu forestier ? Ou bien viennent-ils contrarier la production de bois ? Le forestier est placé aujourd'hui devant des choix qui deviennent de plus en plus complexes, incertains, risqués, voire contradictoires. Ils sont de plusieurs ordres : juridique, économique, environnemental, social, technique, climatique... Peut-il produire du bois, et mener la sylviculture adaptée tout en assurant les services que la société demande ? Face aux nouveaux défis, comment le forestier peut-il s'orienter ? Pour élaborer des messages qui soient audibles par les forestiers, la fédération « Forestiers privés de France » et le Centre national de la propriété forestière ont réalisé une enquête auprès de propriétaires forestiers : le RÉSOFOF.

SYNERGY AND CONTRADICTIONS BETWEEN WOOD PRODUCTION AND ECOSYSTEM SERVICES SUPPLIED TO SOCIETY - THE CASE OF PRIVATE FORESTS (Abstract)

Today, private foresters earn their income almost exclusively from the sale of wood, with a turnover of 105 €/ha. Ecosystem services could generate a value of 970€/ha/year, i.e. eight times the forestry income derived from timber. The question therefore arises: can these services supplement forest income or do they interfere with the production of wood? Foresters are faced with choices that are becoming increasingly complex, uncertain, risky and sometimes conflicting. They are of several kinds: legal, economic, environmental, social, technical, climatic, etc. Are they in a position to produce timber using appropriate silvicultural techniques while at the same time providing the services that society is demanding? Faced with these new challenges, what is the guidance that should be given to foresters? To develop messages that make sense to foresters, the *Forestiers privés de France* private owners federation and the CNPF (National Centre for Forest Property) conducted a survey on forest owners called the RÉSOFOF.
